Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général LLCER + SES, veuillez visiter :
bac-llcer-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Sciences économiques et sociales

Session 2025 • Polynésie • Jour 2

Code sujet **25-SESJ2PO1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire — Questions environnementales et diversité des acteurs à différentes échelles
1 réponses • sujet p. 2–4

Première partie : Mobilisation des connaissances — Innovation et destruction créatrice
1 réponses • sujet p. 5–5

Deuxième partie : Étude d’un document — Conjonctures économiques et coordination des politiques conjoncturelles européennes
2 réponses • sujet p. 6–6

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire — Évolutions de la structure socioprofessionnelle
1 réponses • sujet p. 7–9

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire None points

Questions environnementales et diversité des acteurs à différentes échelles

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4

> En quoi les questions environnementales impliquent-elles une diversité d’acteurs à différentes échelles ?

Introduction. Le changement climatique, les pollutions ou la dégradation des milieux naturels sont des enjeux environnementaux liés notamment aux activités humaines. Ils concernent à la fois des territoires précis et des phénomènes qui dépassent les frontières : une décision d’aménagement peut affecter une commune, tandis que les émissions de gaz à effet de serre contribuent à un problème mondial. Leur prise en charge fait donc intervenir des acteurs différents, aux intérêts et aux moyens inégaux, et plusieurs niveaux de décision. **Comment la nature des enjeux environnementaux mobilise-t-elle des acteurs variés et rend-elle nécessaire leur action à différentes échelles ?** Nous montrerons d’abord que ces enjeux impliquent une pluralité d’acteurs, puis que leur résolution exige d’articuler les niveaux local, national, européen et international.

I. Des acteurs variés interviennent dans les questions environnementales, avec des rôles et des intérêts différents.

Les pouvoirs publics élaborent et mettent en œuvre des règles pour limiter les atteintes à l’environnement. Cette intervention peut se justifier par l’existence d’externalités négatives : une activité polluante peut imposer des coûts à des personnes qui ne l’ont ni choisie ni rémunérée. Les autorités peuvent donc fixer des normes, contrôler leur respect, taxer certaines activités, accorder des aides ou financer des équipements. Les entreprises sont concernées par ces décisions et peuvent agir sur leurs procédés de production, leurs investissements et leurs choix énergétiques. Elles peuvent contribuer à réduire les pollutions, mais aussi chercher à limiter les contraintes ou les coûts de la transition ; leurs intérêts ne coïncident donc pas nécessairement avec ceux des autres acteurs.

Les citoyens et les associations participent également à la mise à l’agenda des enjeux environnementaux et peuvent demander des changements. Le document 1 présente Greenpeace comme une organisation non gouvernementale internationale de protection de l’environnement, créée en 1970 et présente dans plus de 55 pays. Le graphique montre une forte hausse du nombre de ses adhérents en France entre 2003 et 2020 : il passe d’environ 7 000 à environ 24 000. Il baisse légèrement en 2021, à un peu moins de 24 000. Ces valeurs sont des lectures approximatives du graphique. Elles témoignent de l’évolution des adhésions à cette organisation, sans mesurer à elles seules l’ensemble de la mobilisation environnementale. Les citoyens peuvent aussi agir par leurs choix de consommation et de déplacement, ou en participant à des mobilisations.

Les experts, les chercheurs et les think tanks peuvent éclairer les décisions en produisant des connaissances et des analyses. D’autres organisations cherchent à influencer les politiques publiques par le lobbying, défini dans le dossier comme une tentative légale d’influencer les décisions des responsables publics. Le document 2 montre que les organisations enregistrées auprès de la Commission européenne comprennent notamment des organisations non gouvernementales, plateformes et réseaux (27,2 %), des sociétés et groupes (21,8 %), des associations commerciales et entrepreneuriales (21,2 %), des syndicats et associations professionnelles (7,8 %), ainsi que des think tanks et instituts de recherche (4,7 %). Ces proportions concernent les cinq catégories principales présentées par l’infographie : elles montrent la diversité des organisations présentes, mais ne permettent pas de conclure que toutes défendent les mêmes intérêts ni les mêmes mesures. Les budgets déclarés pour le lobbying sont également inégaux : 67,17 %

sont indiqués comme allant jusqu'à 100 000 euros par an, 30,17 % de 100 000 à 1 000 000 d'euros et 2,66 % au-delà d'un million d'euros. Cette différence de moyens peut influer sur la capacité des organisations à mener leurs démarches, sans suffire à établir l'influence effectivement obtenue.

II. La portée des enjeux environnementaux conduit à agir à plusieurs échelles, qu'il faut coordonner.

Les collectivités locales disposent de leviers directs sur leur territoire, par exemple en matière d'aménagement, de déplacements, de déchets et d'équipements publics. Le document 3 illustre les choix budgétaires de Betton, commune de 12 695 habitants en 2021. Les dépenses considérées comme favorables à l'environnement augmentent de 1 427 093 euros en 2021 à 1 514 931 euros en 2022. L'écart est de 87 838 euros, soit une hausse d'environ 6,2 %, présentée comme +6 % dans le document. Les dépenses défavorables passent de 337 340 euros à 309 584 euros : elles diminuent de 27 756 euros, soit environ 8,2 %, présenté comme −8 %. Le document donne des exemples de dépenses favorables ou défavorables, mais ces montants budgétaires ne mesurent pas à eux seuls les effets environnementaux réellement obtenus.

Les États peuvent adopter des réglementations et des politiques nationales, tandis que l'Union européenne peut définir des règles communes et coordonner les politiques de ses membres. Le document 2 témoigne de cette dimension européenne : il présente les organisations qui cherchent à influencer le processus législatif des institutions européennes. Parmi les intérêts déclarés par ces organisations, 63,2 % sont européens, 53,8 % nationaux, 42,0 % internationaux et 27,9 % régionaux ou locaux. Ces proportions ne s'additionnent pas à 100 %, car une organisation peut représenter des intérêts à plusieurs niveaux. L'environnement et l'action climatique figurent parmi les sujets les plus visibles dans la partie de l'infographie consacrée aux thèmes intéressant les organisations.

Enfin, certains problèmes, comme le changement climatique, ont une portée mondiale : l'action d'une seule commune ou d'un seul pays ne suffit pas à les résoudre. Des accords et des objectifs internationaux peuvent favoriser une réponse collective, mais ils doivent ensuite être traduits en politiques nationales et en actions locales. Inversement, les expériences locales peuvent contribuer à mettre en œuvre et à adapter ces orientations. Les échelles sont donc complémentaires : les décisions internationales ou européennes ne remplacent pas l'application sur les territoires, et les initiatives locales ne peuvent à elles seules traiter un problème transfrontalier.

La coordination reste toutefois difficile. Les acteurs ne supportent pas les mêmes coûts et ne poursuivent pas toujours les mêmes priorités : certaines entreprises peuvent redouter les dépenses liées à la transition, certains ménages peuvent être plus touchés que d'autres par une mesure, et les collectivités ou les États disposent de moyens différents. De plus, lorsque les bénéfices d'une action environnementale sont collectifs mais que ses coûts sont supportés par certains acteurs, chacun peut être tenté de laisser les autres agir : c'est le problème du passager clandestin. Des règles communes, la concertation, l'expertise et le contrôle démocratique peuvent aider à coordonner les décisions et à débattre du partage des efforts. La diversité des organisations présentes dans le registre européen peut apporter des informations aux décideurs, mais elle rend aussi nécessaire l'examen des intérêts représentés et des inégalités de moyens.

Conclusion. Les questions environnementales impliquent une diversité d'acteurs parce qu'elles concernent les choix de production et de consommation, les décisions publiques et la préservation de biens collectifs. Les pouvoirs publics, les collectivités, les entreprises, les ONG, les citoyens et les experts interviennent avec des rôles, des intérêts et des ressources parfois différents. L'action se déploie du niveau local, illustré par les dépenses de Betton, aux niveaux national, européen et international, nécessaires pour traiter les problèmes qui dépassent les frontières. L'efficacité de cette action dépend donc de la coordination des acteurs et des échelles, ainsi que de la prise en compte des divergences d'intérêts et du partage des coûts.

RÉPONSE À RETENIR

Les enjeux environnementaux mobilisent des acteurs variés — pouvoirs publics, collectivités, entreprises, ONG, citoyens et experts — qui agissent à des échelles locale, nationale, européenne et internationale. Les documents illustrent à la fois la mobilisation associative, la diversité des organisations qui cherchent à influencer les décisions européennes et l'action budgétaire locale de Betton. Comme certains problèmes dépassent les frontières et que les acteurs n'ont ni les mêmes intérêts ni les mêmes moyens, leur traitement suppose une coordination des niveaux d'action et une discussion sur le partage des efforts.

Première partie : Mobilisation des connaissances

4 points

Innovation et destruction créatrice

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Question

Sujet p. 5

> À l'aide d'un exemple, vous montrerez que l'innovation s'accompagne d'un processus de destruction créatrice.

Démarche. Il faut expliquer les deux dimensions de la destruction créatrice : une innovation fait apparaître de nouveaux produits, procédés ou secteurs d'activité, mais peut aussi rendre certaines activités existantes moins demandées ou moins compétitives. L'exemple choisi doit montrer ces deux effets liés.

La diffusion de l'automobile permet de l'illustrer. Elle a favorisé le développement de la fabrication de véhicules et de pièces, ainsi que d'activités complémentaires comme les garages et les stations-service. En prenant une place croissante dans les déplacements, elle a parallèlement contribué au recul des transports hippomobiles et des activités qui leur étaient associées.

RÉPONSE À RETENIR

Une innovation est l'introduction et la diffusion d'un produit ou d'un procédé nouveau. Pour l'économiste Joseph Schumpeter, elle s'accompagne d'un processus de « destruction créatrice » : elle crée de nouvelles activités économiques, tout en pouvant faire reculer ou disparaître des activités anciennes devenues moins compétitives ou moins demandées.

La diffusion de l'automobile en est un exemple. Elle a permis le développement d'une industrie automobile, avec la fabrication de véhicules et de pièces, et a favorisé des activités complémentaires, comme les garages et les stations-service. Dans le même temps, l'essor de ces nouveaux moyens de transport a réduit la place des déplacements hippomobiles et, par conséquent, la demande pour les voitures à chevaux et certaines activités qui leur étaient liées. L'innovation automobile a donc contribué à la fois à la création de nouvelles activités et au recul d'activités anciennes : elle illustre la destruction créatrice.

Deuxième partie : Étude d’un document

6 points

Conjonctures économiques et coordination des politiques conjoncturelles européennes

Deuxième partie : Étude d’un document

Question 1.

Sujet p. 6

> Vous comparerez les conjonctures économiques de l’Italie et de l’Allemagne. (2 points)

Pour comparer les conjonctures, on confronte les indicateurs fournis pour l’Italie et l’Allemagne, en tenant compte de leurs dates : le taux d’inflation annuel est mesuré en juin 2024 et le taux de chômage en janvier 2024. Ces indicateurs éclairent la situation économique, sans suffire à eux seuls à décrire toute la conjoncture, notamment la croissance.

En Italie, le taux d’inflation est de 0,9 % contre 2,5 % en Allemagne, soit 1,6 point de pourcentage de moins. À l’inverse, le taux de chômage italien est de 7,2 % contre 3,2 % en Allemagne, soit 4 points de pourcentage de plus.

RÉPONSE À RETENIR

Selon les indicateurs du document, l’Italie se caractérise par une inflation plus faible et un chômage plus élevé que l’Allemagne : respectivement 0,9 % contre 2,5 % pour l’inflation annuelle en juin 2024, et 7,2 % contre 3,2 % pour le chômage en janvier 2024. Les deux pays présentent donc des situations différentes sur ces indicateurs, sans que le tableau permette à lui seul de comparer leur croissance économique.

Question 2.

Sujet p. 6

> À l’aide du document et de vos connaissances, vous montrerez qu’il peut être difficile de coordonner les politiques conjoncturelles européennes. (4 points)

Les politiques conjoncturelles sont des mesures de court terme qui cherchent notamment à agir sur l’activité économique, l’emploi et la stabilité des prix. Leur coordination consiste à rendre les décisions des différents pays cohérentes entre elles. Elle peut être difficile lorsque les situations économiques et les priorités nationales diffèrent.

Le document illustre cette hétérogénéité. En juin 2024, l’inflation s’étend de 0,9 % en Italie à 5,4 % en Belgique, soit un écart de 4,5 points de pourcentage. En janvier 2024, le chômage va de 3,2 % en Allemagne à 11,9 % en Espagne, soit un écart de 8,7 points. Ces écarts ne démontrent pas à eux seuls les causes des situations observées, mais ils signalent que les pays peuvent accorder des priorités différentes à la lutte contre l’inflation, au soutien de l’activité ou à la réduction du chômage.

Cette diversité complique particulièrement la politique monétaire dans la zone euro : la Banque centrale européenne (BCE) mène une politique commune et fixe notamment des taux directeurs applicables à l’ensemble de la zone. Une hausse des taux peut contribuer à ralentir l’inflation en renchérissant le crédit, mais elle peut aussi freiner la consommation et l’investissement, donc l’activité et l’emploi. Une orientation monétaire unique ne peut donc pas être ajustée séparément à la conjoncture de chaque pays. Par exemple, la situation de l’Italie dans le tableau, avec une inflation de 0,9 % et un chômage de 7,2 %, diffère de celle de la Belgique, où l’inflation atteint 5,4 % et le chômage 5,6 %.

Les politiques budgétaires, elles, sont principalement décidées au niveau national. Elles peuvent être adaptées aux besoins propres à chaque économie, mais les États n'ont pas nécessairement les mêmes priorités ni les mêmes marges de manœuvre et doivent tenir compte du cadre budgétaire européen. En outre, les décisions nationales peuvent avoir des effets sur les partenaires, notamment par les échanges commerciaux : un soutien de la demande dans un pays peut aussi stimuler les importations en provenance d'autres pays. La concertation est donc utile pour éviter des mesures contradictoires et renforcer l'efficacité de l'action économique, mais elle suppose de rapprocher des choix nationaux parfois divergents.

RÉPONSE À RETENIR

La coordination des politiques conjoncturelles européennes peut être difficile parce que les situations et les priorités des pays diffèrent. Le document montre que l'inflation de juin 2024 varie de 0,9 % en Italie à 5,4 % en Belgique, tandis que le chômage de janvier 2024 va de 3,2 % en Allemagne à 11,9 % en Espagne. Or, dans la zone euro, la politique monétaire est commune : la BCE ne peut pas fixer un taux directeur différent pour chaque pays, et une mesure qui contribue à réduire l'inflation peut aussi ralentir l'activité et peser sur l'emploi ailleurs. Les politiques budgétaires nationales peuvent mieux tenir compte des situations propres à chaque État, mais les priorités, les marges de manœuvre et les contraintes ne sont pas identiques. Enfin, les décisions nationales peuvent avoir des effets sur les partenaires commerciaux. La coordination est donc souhaitable pour rendre les politiques plus cohérentes, mais elle exige de concilier des conjonctures et des intérêts différents.

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

10 points

Évolutions de la structure socioprofessionnelle

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 7, 8, 9

> À l’aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous expliquerez les évolutions de la structure socioprofessionnelle.

Introduction

La structure socioprofessionnelle désigne la répartition des personnes en emploi entre différentes catégories définies notamment selon la profession, le statut d’emploi, la qualification et la position hiérarchique. En France, les catégories socioprofessionnelles distinguent notamment les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants et chefs d’entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers. Cette structure évolue sous l’effet des transformations de l’appareil productif, de la hausse du niveau de qualification et des changements de la place des femmes dans l’emploi. Comment ces évolutions transforment-elles la répartition des personnes en emploi ?

1. Les transformations de l’appareil productif recomposent les catégories socioprofessionnelles

Le document 3 montre un recul marqué de la part des agriculteurs exploitants parmi les personnes en emploi : elle passe d’environ 7 % en 1962 à environ 2 % en 2007 et en 2017. Les gains de productivité agricoles, liés notamment à la mécanisation et aux progrès techniques, permettent de produire davantage avec moins de travailleurs et contribuent à expliquer cette évolution. La part des artisans, commerçants et chefs d’entreprise diminue également, passant d’un peu moins de 9 % en 1962 à environ 6 % en 2017.

La part des ouvriers recule elle aussi, d’environ 30 % en 1962 à environ 21 % en 2017. Ce mouvement s’explique notamment par l’automatisation, les gains de productivité et les transformations de l’industrie. Il s’inscrit dans la désindustrialisation, c’est-à-dire la diminution de la place de l’industrie dans l’emploi, qui ne signifie pas nécessairement la disparition de la production industrielle.

À l’inverse, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures augmente, d’environ 8 % en 1962 à 18 % en 2017. Celle des professions intermédiaires progresse également, passant d’environ 20 % à 26 %. La part des employés augmente entre 1962 et 2007, puis diminue légèrement pour atteindre environ 27 % en 2017. Ces évolutions s’inscrivent dans la tertiarisation, c’est-à-dire l’augmentation de la place des services dans l’activité et l’emploi. Le développement du commerce, de la santé, de l’éducation, des administrations et des services aux entreprises accroît les besoins en employés, en professions intermédiaires et en cadres.

La salarisation, soit la progression de la part des emplois salariés par rapport aux emplois indépendants, accompagne aussi ces transformations. Le développement des entreprises et des administrations contribue à l’essor des emplois salariés, tandis que les catégories comprenant de nombreux indépendants occupent une part moindre de l’emploi. Le graphique décrit toutefois des parts de catégories socioprofessionnelles : à lui seul, il ne mesure ni les effectifs de chaque catégorie ni l’effet propre de chacun de ces mécanismes.

2. L’élévation des qualifications accompagne la progression de certaines catégories d’emploi

Les évolutions des techniques et de l'organisation du travail transforment les compétences demandées. Dans de nombreuses activités, les besoins en compétences techniques, en connaissances et en capacités d'encadrement augmentent, ce qui accompagne la progression des cadres et des professions intermédiaires observée dans le document 3. Parallèlement, l'allongement des études et la massification scolaire élèvent le niveau de diplôme des générations entrant sur le marché du travail.

Le document 2 met en évidence un écart important entre générations. En 2023, 39,6 % des personnes de 25 à 34 ans ont un diplôme supérieur à bac + 2, contre 16,3 % des personnes de 55 à 64 ans, soit 23,3 points d'écart. À l'inverse, 10,7 % des 25-34 ans sont sans diplôme ou titulaires du brevet des collèges, contre 24,5 % des 55-64 ans. Ces différences sont cohérentes avec l'allongement des scolarités et la massification de l'enseignement. L'élévation des diplômes accompagne donc la transformation des qualifications de la population active et peut faciliter l'accès à des emplois qualifiés, sans garantir à elle seule l'obtention d'un emploi correspondant au diplôme détenu.

Cette progression ne signifie pas que tous les emplois deviennent très qualifiés : en 2017, les ouvriers représentent encore environ 21 % des personnes en emploi et les employés environ 27 % d'après le document 3. Des emplois peu ou moyennement qualifiés restent donc nombreux, en particulier dans certains services.

3. La progression de l'activité féminine modifie la composition de la population en emploi

La structure socioprofessionnelle évolue aussi avec la progression de l'activité professionnelle des femmes. Selon le document 1, entre 1975 et 2022, le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans passe de 61 % à 84 %, tandis que celui des hommes du même âge diminue de 97 % à 93 %. L'écart entre les sexes en faveur des hommes se réduit ainsi de 36 à 9 points. L'allongement de la scolarité des filles et la hausse de leur niveau de diplôme contribuent à cette évolution. La participation accrue des femmes au marché du travail transforme la composition des emplois : elles représentent 45 % des cadres supérieurs, soit deux fois plus qu'en 1982, selon le document 1.

Le document 2 montre également que, parmi les 25-34 ans, 43,5 % des femmes ont un diplôme supérieur à bac + 2, contre 35,7 % des hommes. Cependant, le rapprochement ne signifie pas que l'égalité professionnelle est atteinte. Les femmes occupent encore rarement les postes les plus élevés parmi les cadres et représentent 61 % des emplois non qualifiés d'ouvriers et d'employés, contre 51 % en 1982, d'après le document 1. La ségrégation professionnelle et les inégalités de carrière persistent donc. Enfin, le document indique que le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans ne progresse plus depuis la fin des années 2000 et se situe autour de 85 %. Le manque de modes de garde et les difficultés d'accès à l'emploi de certaines femmes insuffisamment qualifiées contribuent, selon ce document, à expliquer le retrait de certaines d'entre elles du marché du travail.

Conclusion

La structure socioprofessionnelle se transforme sous l'effet des mutations de l'appareil productif : la part des agriculteurs et des ouvriers diminue, tandis que celle des cadres et des professions intermédiaires augmente, dans un contexte de tertiarisation et de salarisation. L'élévation du niveau de diplôme accompagne ces changements. Enfin, la progression de l'activité féminine modifie la composition de la population en emploi. Ces évolutions ne font toutefois disparaître ni les emplois peu qualifiés ni les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.

RÉPONSE À RETENIR

Les transformations de l’appareil productif — gains de productivité, recul relatif de l’agriculture et de l’emploi industriel, tertiarisation et salarisation — recomposent les catégories socioprofessionnelles. Les cadres et les professions intermédiaires prennent une place plus importante, tandis que celle des agriculteurs et des ouvriers recule. L’élévation du niveau de diplôme et la progression de l’activité féminine accompagnent également cette évolution. Cependant, les emplois peu qualifiés et les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes persistent.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2025/spe-sciences-eco-sociales-2025-polynesie-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.